

FORMULAIRE DE NOUVELLE ADHESION 2024 / 2025

S/L AC CESSON 035068



Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Licence N° :

NOM: _____ Nom de naissance _____
 PRENOM _____ Sexe : F M Date de naissance : ____/____/____
 _____ Pays de naissance: _____ Nationalité : _____

(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

LIEU DE NAISSANCE _____
 ADRESSE COMPLETE _____
 CODE POSTAL _____ Ville : _____
 N° de téléphone (portable) : _____ N° de téléphone (fixe) : _____

Adresse Email (obligatoire) :

Type de Licence choisie : Licence Athlé Compétition Licence Athlé Encadrement Licence Athlé Running

Parcours médical :

- **Renouvellement ou 1ère prise de licence : (Article L3622 et suivants du Code de la Santé Publique modifié par la loi 2006-45)**
 Pour les Licences Compétition, Découverte et Loisir le soussigné devra remplir le questionnaire de santé pour les personnes majeures prévu par le Code du Sport, après réception d'un e-mail FFA, sans oublier de valider toutes les rubriques.
- **Questionnaire de santé pour les mineurs**
 Quel que soit le type de licence, le titulaire de l'autorité parentale devra remplir, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur prévu par le Code du Sport, à réception d'un e-mail FFA.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

_____, en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____
 Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
 En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
- **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,81 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

J'accepte l'assurance individuelle Accident et Assistance proposée
 ou

Je refuse l'assurance individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AC CESSON (disponible sur le site du club : <https://www.accesson.fr>).

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

Tarifs des licences

(Le montant des licences est fixé par catégorie au 1^{er} septembre 2024)

Catégories

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	Tarifs 2024
Masters	VE	1990 et avant	120 €
Seniors	SE	1991 à 2002	120 €
Espoirs	ES	2003 à 2005	120 €
Juniors	JU	2006 et 2007	120 €
Cadets	CA	2008 et 2009	120 €
Minimes	MI	2010 et 2011	115 €
Benjamins	BE	2012 et 2013	115 €
Poussins	PO	2014 et 2015	115 €
École d'Athlétisme ¹	EA	2016 à 2018	
Baby Athlé	BB	2019 et après	

¹ Inscription auprès de la mairie de Cesson-Sévigné

Règles financières 2024-25

▪ Réduction famille :

- ✓ - 10 euros sur la 2nde licence (1 licence plein tarif, le prix de la 2^{ème} est réduit de 10€)
- ✓ - 20 euros sur la 3^e licence, et au-delà (1 licence plein tarif, la 2^{ème} est – 10€, et -20€ sur les suivantes)

Bilan d'inscription **DATE DE REMISE DU DOSSIER :**

Type de licence	Prix unitaire	Nombre	Total
Athlé COMPETITION			
BE – MI	115 €		
CA - JU - ES – SE – VE	120 €		
Athlé RUNNING			
CA – JU - ES – SE - VE	120 €		
Athlé ENCADREMENT			
MI - CA – JU - ES – SE - VE	50 €		
Sous total (1)			
Réductions	Réduction famille (2 ^{ème} licence)	= - 10€	
	Réduction famille (3 ^{ème} licence et au-delà)	= - 20€ * nombre	
	Chèque sport (sur justificatif)	- 15 € x	
	UNSS – AS (sur justificatif)	- 20 € x	
	Opération VISUAL Sports (voir ci-dessous)		
Sous total (2)			
TOTAL (1) – (2)			

Maillot du club

Le maillot du club est obligatoire pour toute compétition officielle.

Outre le maillot, vous pourrez retrouver tous les équipements du parfait sportif sur la page SPRINGART du club :

<https://springart.cc/produit/club/eac>

Livraison à domicile

Dans la limite des stocks disponibles, possibilité d'achat directement au club pour 25 euros.